



COMMUNIQUE DE PRESSE

Cergy, le 17 janvier 2017

Plan Grand Froid

Comme partout en France, un dispositif de veille sociale chargé d'accueillir les personnes sans abri ou en détresse est mis en place dans le département du Val-d'Oise dans le cadre du plan hivernal.

Ce plan, qui s'organise autour d'un niveau de vigilance saisonnière, couvre toute la période du 1er novembre 2016 au 31 mars 2017 et fait l'objet d'un mécanisme d'activation opérationnelle à plusieurs niveaux en cas de vague de froid, qui s'appuie sur la vigilance météorologique. Ce dispositif hivernal vient s'ajouter au dispositif socle composé de 450 places hôtel, de 1 408 places en structures, et les 2 maraudes qui tournent toute l'année.

Le dispositif hivernal de base mobilise des places hôtel supplémentaires (passage progressif de 450 à 850 places) et des places provisoires en structures existantes ou provisoires (147 places pour l'hiver 2016-2017). 3 maraudes au lieu de 2 du 1^{er} novembre 2016 au 31 mars 2017. Extension des horaires des accueils de jour.

Dès que les températures sont inférieures à -5°C, des places supplémentaires en structures (31 places en densification « intempérie » pour l'hiver 2016-2017) sont mobilisées parallèlement à la montée en puissance des nuitées hôtelières.

Lorsque les températures ressenties sont inférieures à -10°C, l'État renforce au maximum ses moyens et bénéficie de l'aide des collectivités territoriales avec des places en gymnases. Les horaires des accueils de jour sont élargis, une quatrième maraude est activée, les places hôtel nécessaires sont offertes et les places en gymnase sont activées.

Aujourd'hui le dispositif hivernal est le suivant :

- près de 450 places hôtel supplémentaires par rapport au dispositif socle de 450 places
- doublement des maraudes (passage de 2 à 4)
- renforcement du dispositif 115 (pages horaires et nombre d'écoutants)
- extension des horaires d'ouverture des accueils de jour et ouverture y compris le week-end
- 47 places (portées à 112 places ce mercredi) en gymnase, mises à disposition par les communes OSNY, MONTMAGNY, DOMONT, BESSANCOURT et LOUVRES.

Les gymnases sont ouverts pour une durée de 3 semaines sauf circonstances climatiques majeures qui nécessiteraient une prolongation de leur ouverture.

La gestion des sites, l'aménagement ainsi que l'ensemble des moyens matériels et logistiques sont confiés à un opérateur social, financés par l'État.

